

Disparition d'une portée d'oursons postérieurement à un effarouchement renforcé dans le Couserans en 2020 :

Coïncidence ou conséquence ?

Association FERUS

Patrick Leyrissoux



Juin 2024

Table des matières

I Introduction	3
II Contexte	3
II-1 Europe	3
II-2 France	4
III Innocuité supposée des effarouchements renforcés	4
IV Analyse d'un cas de disparition de portée	7
IV-1 Les évènements	8
IV-2 Localisation des évènements	10
IV-3 Identification de la portée	10
V Risques des effarouchements renforcés utilisant des cartouches à double détonation	13
VI Discussion et conclusion sur ce cas d'école	14
Sources :	15

I Introduction

Depuis 2019, l'État a autorisé des effarouchements renforcés sur certaines estives pyrénéennes, dans le but affirmé de réduire les prédatons dues aux ours sur les troupeaux. Ces opérations, dérogoires à la protection de l'espèce, utilisaient des tirs à balles plastiques et des cartouches à double détonation, jusqu'à ce que les tirs à balles plastiques soient interdits par le Conseil d'État, sauf en cas de défense du personnel.

Après trois ans d'expérimentation, l'État a pérennisé ce dispositif, à partir d'un document récapitulatif faisant office de bilan [17]. Ce document, présentant les effarouchements comme une évidence, reste très superficiel dans ses analyses, citant peu de sources ou d'études, et prenant parfois l'aspect de déclarations péremptaires.

Par exemple, le bilan de l'efficacité des effarouchements se contente de signaler le nombre d'ours repoussés, et l'évaluation des risques pour les ours se base sur les observations visuelles des effaroucheurs et sur un suivi ne comportant aucune information détaillée.

Contrairement aux affirmations de ce document, une portée d'ours n'a plus été détectée postérieurement à un effarouchement renforcé datant du 15 juillet 2020, et peut être considérée disparue. Ce cas est analysé en détail.

II Contexte

II-1 Europe

La consultation de différents rapports édités en Europe depuis quelques années ([12],[13],[20]) montre que les moyens pyrotechniques sont utilisés essentiellement dans un but de conditionnement aversif à destination d'ours « à problèmes ».

Ces individus sont caractérisés par des intrusions fréquentes et répétées dans des zones anthropisées afin d'y rechercher de la nourriture, ce comportement devenant une habitude ou une spécialisation. Ces événements peuvent se manifester par des intrusions par effraction dans des bâtiments, l'exploration de poubelles, la déambulation diurne dans des zones fortement anthropisées, etc. Certains individus peuvent même devenir familiers afin de quémander de la nourriture, l'homme étant associé à une source trophique.

Le conditionnement aversif peut alors être une solution pour remédier à cette situation problématique tout en évitant une élimination de l'ours ou sa capture. Le but est de faire en sorte que le plantigrade associe ses tentatives à une expérience désagréable.

Le mode opératoire consiste en tirs de balles plastiques, détonations, harcèlement par des chiens, etc. Ces opérations sont reconduites le plus souvent possible sur l'individu identifié, et sur le lieu du comportement incriminé. La répétition à courte fréquence et dans des circonstances similaires est indispensable pour obtenir le conditionnement désiré de l'individu visé.

Cette méthode donne des résultats très variables et pas forcément garantis selon les individus.

Les risques pour les ours subissant ces traitements sont mal évalués. Aucun dommage notable n'a été relevé. Ceci peut s'expliquer d'une part parce que les ours à problèmes sont statistiquement peu nombreux, rendant les cas de « bavures » exceptionnels, d'autre part parce que ces opérations sont réalisées en zones anthropisées et donc relativement contrôlables. De plus, le but est d'éviter l'élimination ou la mise en captivité de l'individu concerné, rendant acceptables les éventuels risques.

II-2 France

En France, il existe un dispositif de conditionnement aversif des ours à problèmes, intégré au Protocole Ours à Problèmes [21], équivalent à celui décrit au chapitre précédent, et qui ne suscite pas de commentaire particulier.

En parallèle a été développé à partir de 2019 le système des effarouchements renforcés, qui n'a pas d'équivalent en Europe à notre connaissance.

Il utilise les mêmes moyens que ceux mis en place pour le conditionnement aversif, mais pour la protection "normale" des troupeaux en estive.

Pour le justifier, l'État fait référence à des études internationales traitant du conditionnement aversif, en traduisant le terme "aversive conditioning" par "effarouchement" [22], ce qui est une traduction erronée :

- soit le principe même du conditionnement aversif n'a pas été compris.
- soit il est utilisé comme alibi technico-scientifique pour justifier un dispositif qui a des racines purement politiques, réclamé par des syndicats agricoles.

En effet, ces effarouchements ne visent pas un individu en particulier, clairement identifié, mais n'importe quel ours pouvant opportunément et sporadiquement s'approcher des troupeaux. Et donc potentiellement une population entière.

Dans ces conditions, les prérequis du succès d'un conditionnement aversif, vus au chapitre précédent, n'ont aucune chance de se trouver réunis.

De plus, la maîtrise de ces opérations pyrotechniques sont beaucoup plus aléatoires en estive qu'en zone anthropisée à cause du relief et des conditions atmosphériques pouvant être difficiles (nuages, brouillard, vent), augmentant les risques potentiels pour cette espèce strictement protégée, a fortiori sur des individus qui ne sont pas, en fait, "à problèmes".

III Innocuité supposée des effarouchements renforcés

Dans le document [17], l'Etat affirme, pour établir l'innocuité des effarouchements renforcés que :

- Lors des effarouchements des ourses suitées, à aucun moment l'effarouchement n'a eu pour effet visible de séparer la mère et les jeunes.
- Des femelles suitées ont été repérées lors d'opérations et les données de suivi de la population ont permis de constater ces femelles toujours accompagnées des oursons postérieurement aux opérations. Des portées sont également détectées sur la même zone l'année suivant celle d'opérations d'effarouchement.

Néanmoins, il est difficile d'être assuré que les individus repérés a posteriori soient les mêmes que ceux effarouchés, sauf en cas de récolte de matériel génétique sur le lieu de l'effarouchement.

Cependant, les femelles suitées ayant un domaine vital d'une surface relativement limitée, on peut tout de même supposer avec quelques réserves qu'une femelle suitée identifiée dans le même secteur après des opérations d'effarouchement soit celle ayant été effarouchée.

Malheureusement, ce rapport [17] ne cite aucun document d'étude, aucune source des données obtenues, aucun récapitulatif des portées effarouchées, identifiées et suivies, ni aucune méthodologie d'étude, plus généralement aucun détail.

Et pourtant, on peut formuler les réserves suivantes :

- Les comptes-rendus d'effarouchement produits par les agents OFB ne sont pas forcément remplis de la même façon suivant les personnes. Notamment, ils ne mentionnent pas systématiquement les caractéristiques des individus effarouchés, notamment si on a affaire à une femelle suitée ou un individu isolé. Dans les exemples suivants, on constate que les informations sont reportées de façon différente, et ne sont pas toujours complètes :



BMI Direction Grands Prédateurs Terrestres

Compte rendu d'intervention Effarouchement OURS

Semaine 29-2020 ARIEGE Commune USTOU

Observation(s) d'ours : oui (femelle avec 2 oursons et un ours de taille moyenne)

Effarouchement effectué : oui (28 tirs repartis sur 3 attaques et un effarouchement préventif en une nuit)

Total Heures Agents: 67H30

Nuit de Mercredi à jeudi				
Horaires d'affût	19h-10h			
Distance poste fixe / troupeau	50m			
Lune	Dernier quartier			
Conditions météo	Condition exécration, brume très dense, visibilité moyenne 15m			
Température	6°C			
Espèces observées	Ours brun			
Difficulté(s) rencontrée(s)	Brume très dense, visibilité max 15m, nous participons au regroupement du troupeau. attaque dans la soirée.			
Munitions utilisées	Double détonations	28	Rubber...	
Comportement des chiens	Chiens légèrement inquiétés par les premières détonations, mais calmes par la suite			
Distance d'observation Ours	500m à la thermique, mais attaque dans la nuit à 50m du camp et 60m pour la dernière observation (sans observation réelle)			
Moyen d'observation Ours	Caméra thermique			
Comportement de l'ours effarouché	Fuite présumée, abandon de l'attaque en cours mais pas de fuite de l'estive immédiate			
Réaction du troupeau aux tirs	Resserrement du troupeau lors des détonations, brebis inquiètes sur les premières détonations mais plus de réaction par la suite			

Pour ce compte-rendu [1], les informations concernant les ours sont complètes.



BMI Direction Grands Prédateurs Terrestres

Compte rendu d'Intervention Effarouchement OURS

Semaine 37-2020/ ARIEGE/ SEIX LD : Arreau Court VIC

Observation(s) d'ours **4 ours**

Effarouchement effectué : 22+13

Nuit de Mardi à Mercredi				
Horaires d'affût	20h -7h			
Distance poste fixe / troupeau	80m			
Lune	Plaine (rouge)			
Conditions météo	Clair et calme début de nuit et orages fin de nuit			
Température	2			
Espèces observées	3 Ours (male, femelle, oursons)			
Difficulté(s) rencontrée(s)	Couchage proche d'une barre, risque dérochement, agent seul, plusieurs tentatives d'attaques			
Munitions utilisées	Double détonations	20	Rubber...	2
Comportement des chiens	Aboiement, contact avec le male			
Distance d'observation Ours	82m 200m			
Moyen d'observation Ours	Caméra Thermique			
Comportement de l'ours effarouché	1 : fuite et deuxième tentative d'attaque 10m plus tard 2 et 3 : Fuite et arrêt			
Réaction du troupeau aux tirs	Léger mouvement de panique			

Ce compte-rendu [19], bien que rempli différemment du précédent, comporte également des informations complètes.



BMI Direction Grands Prédateurs Terrestres

Compte rendu d'Intervention Effarouchement OURS

Observation(s) d'ours **oui**

Effarouchement effectué : 1
de nuit

Total Heures Agents: 60h dont 36h

Nuit de Mercredi à jeudi				
Horaires d'affût	20h-7h			
Distance poste fixe / troupeau	10m			
Lune	53% croissante			
Conditions météo	Météo brumeuse puis temps clair avec vent			
Température	9°C			
Espèces observées	ours			
Difficulté(s) rencontrée(s)				
Munitions utilisées	Double détonations	1	Rubber...	
Comportement des chiens	Pas de chiens			
Distance d'observation Ours	800m environ			
Moyen d'observation Ours	Caméra thermique			
Comportement de l'ours effarouché	Aucune réaction au tir, mise en mouvement à la lampe torche			
Réaction du troupeau aux tirs	Panique momentanée puis regroupement			
Problème technique	Vent qui atténue les détonations			

Ce compte-rendu [18] n'est par contre pas assez précis : impossible de savoir si on a affaire à un individu isolé ou à une femelle suitée.

- Les témoignages des effaroucheurs ne mentionnent pas non plus systématiquement s'il y a dispersion ou pas de la portée en cas de femelle suitée, parfois à cause des conditions d'observation difficiles en terrain montagne, a fortiori de nuit : relief ou végétation pouvant masquer les animaux, brouillard, intempéries diverses. Bien que du matériel à vision nocturne soit utilisé, ses performances peuvent être notoirement diminuées, par exemple avec un brouillard épais. Voir notamment l'exemple du § suivant.
- En cas de dommage, les conséquences (séparation, mortalité) peuvent ne pas être effectives lors de l'opération mais plusieurs semaines après, d'où l'importance d'identifier la portée et d'effectuer son suivi, opération qui peut être difficile et pavée d'incertitudes.

Ces réserves peuvent être matérialisées par l'étude du cas concret du paragraphe suivant, qui n'aboutit pas aux mêmes conclusions que le document de l'Etat [17]. Ceci montre probablement des lacunes dans la démarche de l'Etat, difficilement identifiables vu le manque de données produites par ce dernier. A contrario, le cas concret suivant expose toute la démarche et les données dans un souci de transparence et d'examen critique.

IV Analyse d'un cas de disparition de portée

Dans la nuit du mercredi 15 au jeudi 16 juillet 2020, lors d'une opération d'effarouchement renforcé en Ariège, un record de 28 cartouches à double détonation a été tiré contre une femelle suitée de 2 oursons et un autre ours.

Quel a été le sort de cette portée d'oursons ? Analyse et discussion.

IV-1 Les évènements

- Dans le compte-rendu de terrain des agents OFB ayant réalisé cette intervention durant 3 nuits [1], document succinct, formaté et fonctionnel, on trouve les éléments suivants :

- Observation(s) d'ours : oui (femelle avec 2 oursons et un ours de taille moyenne)
- Effarouchement effectué : oui (28 tirs répartis sur 3 attaques et un effarouchement préventif en une nuit)
- Mesure(s) de protection : berger + berger d'appui
- Regroupement effectué : Non regroupé dans la nuit de lundi à mardi. Regroupé les 2 jours suivants.
- Nombre d'agents : 2
- Matériel utilisé : 2 caméras thermiques, fusils à pompe, phare portatif, munitions double détonation

Nuit de Mercredi à jeudi :

- Horaires d'affût : 19h-10h
 - Lune : Dernier quartier
 - Conditions météo : Condition exécrable, brume très dense, visibilité moyenne 15m
 - Espèces observées : ours brun
 - Difficulté(s) rencontrée(s) : Brume très dense, visibilité max 15m, nous participons au regroupement du troupeau. Attaque dans la soirée.
 - Munitions utilisées : Double détonations : 28
 - Comportement des chiens : Chiens légèrement inquiétés par les premières détonations, mais calmes par la suite
 - Distance d'observation Ours : 500m à la thermique, mais attaque dans la nuit à 50m du camp et 60m pour la dernière observation (sans observation réelle)
 - Moyen d'observation Ours : Caméra thermique
 - Comportement de l'ours effarouché : Fuite présumée, abandon de l'attaque en cours mais pas de fuite de l'estive immédiate
 - Réaction du troupeau aux tirs : Resserrement du troupeau lors des détonations, brebis inquiètes sur les premières détonations mais plus de réaction par la suite
- Le bilan OFB 2020 des effarouchements [2] est un document plus général :
 - Les agents ont été recrutés en CDD spécifiquement dans le cadre des effarouchements renforcés. « Ils ont été formés par les cadres de la direction des grands prédateurs terrestres sur les modalités de mise en œuvre des opérations sur le terrain en veillant particulièrement au respect des règles de sécurité et à la prise en compte de la détresse des gardiens de troupeaux ». (§ III.3.1)
 - Il est mentionné qu'un maximum de 22 munitions en une nuit a été utilisé. « Lors de cette nuit particulière de surveillance, un troupeau fut l'objet de tentatives d'attaque successives par trois ours différents. Un prédateur a même renouvelé une tentative d'attaque au bout d'une dizaine de minutes. Les ours étaient parfois à des distances importantes (200 mètres), ce qui a nécessité l'emploi d'un nombre important de munitions détonantes pour repousser les tentatives d'approche du troupeau. (§III.7.2)
 - « Toutes les actions d'effarouchement renforcé se sont soldées par la mise en fuite des ours détectés ». (§III.7.2)

- « Tous les ours observés lors des opérations ont été mis en fuite avec échec de la tentative d'approche du troupeau dès mise en œuvre de tirs non létaux ».
« Généralement un seul contact avec un ours est effectué au cours d'une nuit de surveillance. Les deux cas comportant plus de deux observations concernent l'observation de femelles suivies en plus d'un ours seul. Sur les trois opérations où une ourse suivie a été effarouchée, les oursons ont systématiquement suivi leur mère dans la fuite. A aucun moment l'effarouchement n'a eu pour effet de séparer la mère et les jeunes ». (§III.7.3)
 - 4 effarouchements ont été réalisés sans visuel. (§III.7.3)
- Selon le témoignage de la bergère Anne-Laure Brault dans les médias [3] (la date mentionnée, le 16 au soir, est erronée) :
- Le soir, en regroupement son troupeau dans un épais brouillard, elle croise à quelques dizaines de mètres une ourse poursuivant un lot d'une trentaine de brebis. Cette dernière ne la détecte pas, et un ourson, plus haut, qui observe la scène appelle sa mère. A l'abri derrière un rocher, elle revient vers la cabane à proximité de laquelle les agents de l'OFB sont en poste.
 - Après explication, ils sortent tirer plusieurs cartouches et prennent la relève pour protéger le troupeau, pour une nuit agitée.
 - 2 fois l'ourse charge les brebis qui se dispersent hors de la zone de couchade, mais sans faire de victimes.
 - « Le stress et l'hésitation sur la marche à suivre gagnent les effaroucheurs autant que la bergère. « À minuit et demi, un des effaroucheurs vient me réveiller [...]. Il était un peu en panique. Il y avait eu une autre attaque. Le brouillard était toujours aussi épais et les brebis étaient complètement explosées de partout, on entendait des sonnailles partout sur le plateau d'en bas, toutes étalées. [...] On est resté une heure à discuter pour savoir ce qu'on devait faire, on n'était vraiment pas bien. Mais moi, je n'ai pas voulu regrouper les brebis car j'avais peur que, si j'envoyais mes chiens, l'ourse allait me les bouffer. Donc je me suis dit : tant pis, je laisse les brebis. On ne voyait tellement rien. » Les effaroucheurs ont ensuite enchaîné plusieurs séries de tirs. Au petit matin, le brouillard s'étant levé, la bergère et les deux agents aperçoivent non loin de la cabane, en surplomb, deux ours adultes et deux oursons. Les tirs finissent par les faire partir, mais la même interrogation que la veille persiste : « Ce qui nous a marqué aussi, c'est qu'il n'y a pas eu de [brebis] mortes, alors qu'ils auraient pu facilement en tuer plusieurs. C'est vraiment bizarre ça. La fois où, à minuit et demi, l'effaroucheur est venu me réveiller, elles étaient étalées de partout, les brebis. Même moi, quand j'ai vu l'ourse les poursuivre, elle aurait pu en tuer. Alors, est-ce qu'ils n'étaient pas en train d'éduquer, ou d'entraîner, les oursons ? De leur montrer des trucs ? Mais ce n'est bien sûr qu'une hypothèse. » »
- Sur le site info-ours de la DREAL Occitanie [4], l'observation était mentionnée en 2020 :

Date témoin	Type indice bordereau	Date ours bordereau	Commune	Lieu-dit	Validation	Remarque
16/07/2020	Observation visuelle	15/07/2020	Ustou	Couillac	Vrai	Une femelle + 2 oursons

Si ces différentes sources sont concordantes sur les généralités, elles le sont beaucoup moins sur le détail des événements :

- Différences entre le compte-rendu OFB de terrain et le témoignage de la bergère : comportement de l'ourse et des brebis, sort de la portée,
- Mais également des différences entre le compte-rendu OFB de terrain et le bilan 2020 officiel de l'OFB : nombre de cartouches tirées, nombre d'ours, sort de la portée.

A noter que le matériel d'observation thermique/infrarouge, même haut de gamme de classe militaire, perd de son efficacité par temps de brouillard. [5 p.94], [6].

IV-2 Localisation des évènements

Ils se sont produits à proximité immédiate de la cabane de Couillac, au-dessus du cirque de Cagateille, sur la commune d'Ustou en Ariège.

Cette estive est fréquentée par le groupement pastoral du Col d'Escots (800 bêtes) lequel gère le troupeau concerné.

A noter qu'un peu plus d'un mois auparavant, le 9 juin 2020, le jeune ours mâle Gribouille, de 4 ans, a été découvert tué par balle dans le cirque de Gêrac d'Ustou, autre quartier d'estive fréquenté par ce groupement pastoral. Toujours aucune nouvelle de l'enquête en mai 2024.

IV-3 Identification de la portée

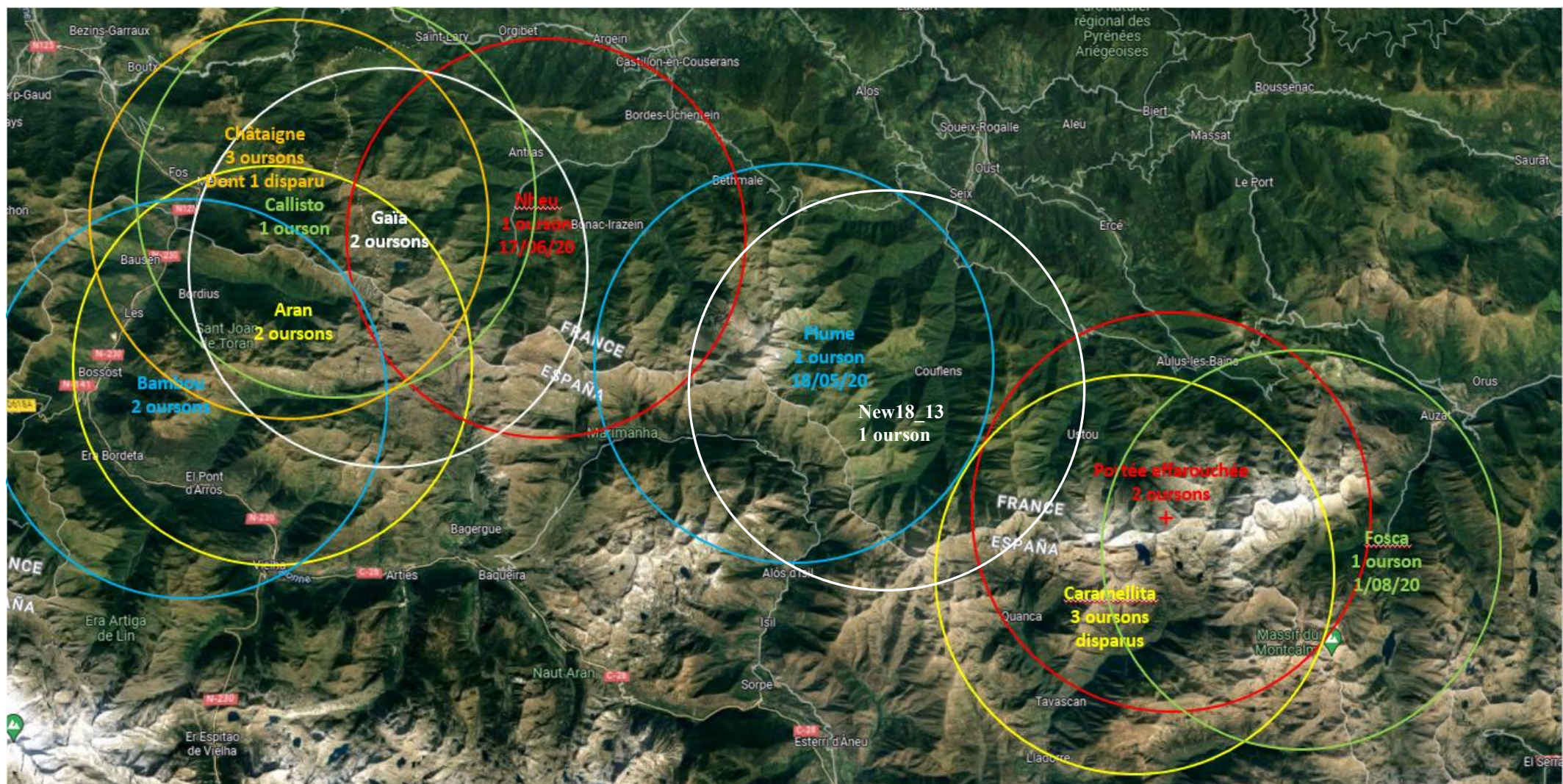
C'est une tâche difficile, car aucun matériel génétique ne semble avoir été recueilli sur zone. De plus, aucun document de suivi de l'OFB (Echo des tanières ou Rapport annuel ours) ne mentionne ni ne comptabilise cette portée observée et effarouchée.

Mi-juillet, les jeunes sont forcément des oursons de l'année, âgés d'environ 6 à 7 mois.

Les femelles suivies identifiées en 2020 ([7] p.23, [8] p.41), [14] p.14) sont reportées sur la carte suivante. Le territoire supposé de chaque femelle est représenté par un cercle centré sur le barycentre approximatif des localisations des individus génotypés, précisées dans les documents [7] p.36 et [8] p.83.

La surface d'un territoire de femelle sous nos latitudes est inférieure à 300 km² ([9] p.69/109/128). Conservativement, un rayon de 10 km est retenu, correspondant à environ 300 km².

Le territoire de la portée effarouchée est par défaut centré sur la cabane de Couillac (croix rouge).



Les territoires des femelles identifiées, et chevauchant peu ou prou le territoire présumé de la portée effarouchée, permettent de confronter des identifications possibles.

- Caramellita : Le territoire de cette femelle correspond le mieux à la zone de l'effarouchement. Cette femelle expérimentée a eu 5 portées avant 2020, avec une seule perte d'ourson identifiée. Elle fréquente régulièrement le secteur du cirque de Cagatelle et la commune d'Ustou. Elle a été observée dans cette zone, suivie de 3 oursons, le 25 mai 2020. L'un des oursons génotypé à cette occasion a montré qu'il était issu de Caramellita et du mâle dominant du secteur, Pépite. Néanmoins, d'après des photos datant respectivement du 7 juillet et du 15 septembre 2020 ([7] p.16, [8] p.34), Caramellita a perdu sa portée, ce qui est une première pour cette ourse, et, plus généralement, le premier report de perte d'une portée complète de 3 oursons depuis les premiers lâchers de 1996. Effectivement, Caramellita a été de nouveau repérée suivie d'oursons de l'année, dès l'année suivante en 2021 ([10] p.24), ce qui confirme ce constat.

Le 7 juillet étant antérieur au 15 juillet, ces constatations excluent à priori Caramellita des effarouchements de la cabane de Couillac. Cependant, la conclusion du 7 juillet a été établie à partir d'une photo cadrée serrée et plutôt haut (ci-dessous). Il n'est pas exclu que les oursons soient restés hors champ : absence de preuve n'est pas preuve d'absence. Il subsiste donc un doute. S'il s'agit de la portée effarouchée à Ustou, elle a perdu un ourson avant le 15 juillet, et 2 oursons entre le 15 juillet et le 15 septembre.



- Fosca : Jeune femelle fréquentant le haut-Videssos depuis quelques années. Elle a été photographiée plusieurs fois en 2020 avec un seul ourson, sa première portée, mais à partir d'une date qui n'est pas mentionnée dans les rapports [7] et [8]. La photographie présentée dans les rapports [7] p.24 et [8] p.42 est datée du 13/08 pour le premier, du 1/08 pour le second. S'il s'agit de la portée effarouchée à Ustou, elle a donc perdu un ourson entre le 15 juillet et le 1er ou le 13 août.

A noter que Fosca et sa jeune oursonne ont été repérées pour la dernière fois en cette fin d'été 2020, et sont actuellement considérées disparues.

- Plume : Le territoire de cette femelle est proche de la zone nous intéressant, sans la chevaucher. Néanmoins, la confirmation, dès le 18 mai 2020, du fait que sa portée ne comportait qu'un seul ourson, l'exclut des candidates aux effarouchements du 15 juillet.
- New18_13 : Le territoire de cette jeune femelle est également proche de la zone nous intéressant, la chevauchant légèrement sans atteindre le secteur de Couillac. Elle a eu une portée d'au moins une oursonne en 2020, cette dernière seulement détectée en 2022, et confirmée en 2023 [14]. Il paraît improbable que ce soit la portée observée à Ustou. Si c'était le cas, elle aurait perdu un ourson postérieurement au 15/07/2020.
- Les territoires des autres femelles suivies identifiées en 2020 sont trop éloignés de la cabane de Couillac pour retenir ces dernières.
- Femelle suivie non identifiée : l'hypothèse que la portée effarouchée n'ait pas été identifiée ou génotypée en 2020 n'est pas exclue. Cette hypothèse implique que cet effarouchement soit le dernier indice collecté à ce jour, concernant cette portée :
 - Pas d'autre observation de femelle suivie d'oursons de l'année sur ce territoire en 2020 ([4], [7], [8]), ni d'ourson subadulte né en 2020 (âge entre 1 an et 2 ans) en 2021 et postérieurement ([4], [10], [11], [14]) sur cette même zone.
 - Pas de génotypage d'ours nés en 2020 dans ce périmètre ([7], [8], [10], [11], [14]), hormis ceux des femelles suivies déjà identifiées. Même s'il est encore possible que ces oursons, maintenant censés être adultes, soient passés à travers les détections, la probabilité qu'ils soient encore en vie est faible, et va en s'amenuisant avec le temps.

Dans cette hypothèse que la portée effarouchée à Ustou soit inconnue et n'ait pas survécu, sa disparition se situerait entre le 15 juillet et une date ultérieure.

Il est impossible de trancher entre ces différentes possibilités, mais dans chacune d'entre-elles des oursons ont disparu à une date comprise entre le 15 juillet et une date ultérieure.

V Risques des effarouchements renforcés utilisant des cartouches à double détonation

L'Etat se base sur quelques documents internationaux ([12], [13]) pour justifier l'absence de risque des effarouchements avec ce genre de matériel, mais pas forcément à bon escient : comme déjà vu, ces documents traitent en fait de pratiques utilisées pour le traitement d'ours à problèmes en conditionnement aversif, clairement identifiés et suivis, mais non pas pour effaroucher potentiellement tout individu d'une population, sans distinction, contre des actes de prédation tout à fait classiques envers des troupeaux dont les protections sont variables. De fait, les effets des cartouches à double détonation ne sont pas documentés, a fortiori sur les cas particuliers de femelles suivies. Tout au plus l'étude [12] p.17 précise que les balles plastiques ne causent que des blessures bénignes, mais sur un échantillonnage aussi réduit que

les ours à problèmes fréquentant des zones anthropisées, individus forcément suivis avant et après ce genre d'opération. Suivi précis qui n'est pas forcément effectué en France après des effarouchements en pleine montagne, avec un relief et des conditions atmosphériques pouvant être difficiles. De plus, ces 2 études sont dans un contexte où le risque pris envers des ours à problèmes paraît acceptable, car correspondant à une alternative à l'élimination pure et simple.

Enfin, l'étude [12] p.18 précise que les stimuli douloureux (« pain stimuli »), dont font partie les balles plastiques et les dispositifs pyrotechniques ne devraient être utilisées que pour les catégories d'ours à problèmes familiers ou ayant pris leurs habitudes dans des zones fortement anthropisées, situations potentiellement à risque pour l'homme (« It must also be kept in mind that pain stimuli should not be used to teach a bear to avoid garbage or other attractants, but to teach bears to avoid people and prevent habituation »).

VI Discussion et conclusion sur ce cas d'école

Cette nébuleuse affaire apporte plus de questions que de réponses.

Quand bien même, un certain nombre de ses éléments interpelle :

- Nombre record de cartouches à double détonation tiré contre une femelle suivie de 2 oursons.
- Très mauvaise visibilité.
- Relief accidenté.
- Sauf réapparition très improbable au bout de près de 4 ans de ces oursons nés en 2020, les différents cas de figure possibles montrent une réduction ou une disparition de cette portée postérieurement à cette opération d'effarouchement.

Bien évidemment, ces disparitions d'oursons peuvent être dues à n'importe quelle cause non-anthropique (accident, noyade, infanticide par un mâle, etc.), représentant au moins 25 % des disparitions d'oursons dans les Pyrénées, ou anthropique (braconnage...).

Néanmoins, on ne peut pas exclure non plus, a priori, le fait que les effarouchements de ce 15 juillet 2020 aient pu causer des dommages irréversibles sur cette portée.

La mise en place d'une dérogation au statut d'espèce strictement protégée ne doit pas compromettre le retour de cette dernière dans un état de conservation favorable. Comme précisé par la Cour de Justice de l'Union Européenne, son action doit au pire être neutre.

Les risques ne peuvent pas être évacués comme l'a fait l'Etat dans le document [17] :

- Niveau acoustique probablement important des cartouches à double détonation, pouvant potentiellement causer des dommages auditifs.
- Le suivi de la portée ayant subi le plus de tirs de cartouches à double détonation, montre des disparitions non élucidées d'oursons pour toutes les hypothèses d'identification.

Les documents produits par l'Etat concernant cette question importante relèvent plus de l'affirmation péremptoire que de l'étude sérieuse. Le niveau acoustique des cartouches à double détonation n'est pas mentionné. Pas de référence d'étude consistante et détaillée. Le

cas de la portée du 15 juillet 2020 ne semble pas avoir été remarqué : quand on ne cherche pas, on ne trouve pas. Et la démarche utilisée tend à considérer qu'absence de preuve vaut preuve d'absence de risque.

S'il subsiste malgré tout des incertitudes quant au caractère neutre de ces dérogations, ce qui est clairement le cas présent, malgré les assurances formulées par l'Etat, alors le principe de précaution doit s'appliquer en renonçant à ces dernières.

Ce principe de précaution concernant les ours suités avait d'ailleurs été recommandé par le rapporteur public lors du jugement en Conseil d'Etat de l'arrêté ministériel d'effarouchement 2019, qui avait remis en cause ce dernier [23].

Sources :

[1] CRE_S29_USTOU.pdf « OFB - *Compte rendu d'Intervention Effarouchement OURS* - Semaine 29-2020 ARIEGE Commune USTOU »

[2] OFB – « Mise en place à titre expérimental de mesures d'effarouchement de l'ours brun dans les Pyrénées pour prévenir les dommages aux troupeaux – Bilan 2020 »

[3] <https://www.reussir.fr/patre/ces-bergers-qui-ont-croise-lours>

[4] <https://info-ours.com/events> Nota : Les pages des indices annuels étant réinitialisées chaque début d'année, il est possible d'en obtenir une sauvegarde en les exportant sous forme de tableaux excel, avant le 31 décembre de l'année concernée.

[5] Le loup dans le système pastoral - Rapport Canovis IPRA-FJML 2013-2018 – Jean-Marc Landry / Jean-Luc Borelli

[6] Frantz Breitenbach – Altaïr nature – Communication personnelle.

[7] Ours infos 2020 - OFB

[8] Os bru 2020 – Generalitat de Catalunya

[9] L'ours brun – Biologie et histoire, des Pyrénées à l'Oural - Jean Lauzet – Pascal Etienne

[10] Ours infos 2021 - OFB

[11] OS BRU 2021 - Informe anual del seguiment i conservació de l'os bru a Catalunya - Abril 2022 - GENERALITAT DE CATALUNYA

[12] Defining, preventing, and reacting to problem bear behaviour in Europe
TECHNICAL REPORT · DECEMBER 2014 - Sergiel et al.

[13] Experiences with aversive conditioning of habituated brown bears in Austria and other European countries - Georg Rauer et al. – 2003

[14] Ours infos 2023 - OFB

[15] Document de présentation : Groupe ours, pastoralisme et activités de montagne - 22 Novembre 2023

[16] Document de présentation OFB « Mise en œuvre des effarouchements renforcés ours brun »

[17] Bilan des opérations d'effarouchement sur la période 2019 – 2022 – Préfet de la région Occitanie/DREAL – Mars 2023

[18] CRE_S35_USTOU-ColDescot.pdf « OFB - *Compte rendu d'Intervention Effarouchement OURS* »

[19] CRE_S37_ARREAU.pdf « *Compte rendu d'Intervention Effarouchement OURS* Semaine37-2020/ ARIEGE/ SEIX LD : Arreau Court VIC

[20] AUTONOMOUS PROVINCE OF TRENTO : Large carnivores reports 2006 à 2023

[21] « Protocole ours à problèmes » : Modalités de gestion d'une situation difficile d'interaction entre un ours et l'Homme – 2009 - Equipe technique ours, ONCFS

[22] Mémoire en défense MTES – 3/08/2020 – Requête 434058

[23] CONCLUSIONS - M. Olivier Fuchs, rapporteur public - N° 434058 - Séance du 8 janvier 2021 - Lecture du 4 février 2021